

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 18 mars 2025

Délibération du CA n°25/02

Objet : compte financier 2024

Document joint : rapport de gestion de l'ordonnateur et annexe : tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 16 octobre 2024 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes publics

Article 1^{er} : Le conseil d'administration vote les éléments suivants :

- 640,08 ETPT sous plafond et 9,50 ETPT hors plafond exécutés
- 111 797 553,40 € d'autorisations d'engagement exécutés dont
 - 29 998 364,65 € personnel
 - 33 970 402,52 € fonctionnement
 - 47 828 786,23 € investissement
- 87 792 813,35 € de crédits de paiement réalisés dont :
 - 29 998 364,65 € personnel
 - 42 956 690,44 € fonctionnement
 - 14 837 758,26 € investissement

- 90 098 903,29 € de recettes réalisées
- + 2 306 089,94 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les réalisations comptables suivantes :

- + 1 740 551,28 € de variation de trésorerie
- + 2 368 248,52 € de résultat patrimonial
- + 3 158 125,66 € de capacité d'autofinancement
- - 753 351,68 € de variation du fonds de roulement au titre de l'exercice

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves :

- Le résultat de l'exercice à hauteur de + 2 368 248,52 €
- Le report à nouveau créditeur de 7 419,31 €
- Le report à nouveau débiteur de 82 065,00 €

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 22
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI

